



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

PHARE-DE- POINTE-AU-PÈRE

Plan directeur



Parcs Canada Parks Canada

Canada

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

PHARE-DE- POINTE-AU-PÈRE

PLAN DIRECTEUR

Unité de gestion de la Gaspésie

Octobre 2007

Photos de la page couverture :

La maison de l'assistant du gardien, la maison du gardien et le phare de 1909
Musée de la mer / Y. Couillard

Vue à partir du fleuve Saint-Laurent sur la station de phare de Pointe-au-Père
Parcs Canada / J. Audet

Vue aérienne de la station de phare et du vieux quai des pilotes du Phare-de-Pointe-au-Père
Parcs Canada / J. Audet

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père.

Le ministre de l'Environnement,

A handwritten signature in black ink that reads "John Baird". The signature is written in a cursive, flowing style.

John Baird

**Lieu historique national du Canada du
Phare-de-Pointe-au-Père**

PLAN DIRECTEUR

APPROBATION RECOMMANDÉE PAR :



Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Parcs Canada



Stéphane Marchand
Directeur
Unité de gestion de la Gaspésie
Parcs Canada

Table des matières

1. Introduction	9
1.1 Mandat de Parcs Canada et cadre législatif	9
1.2 Processus d'élaboration du plan directeur	10
2. Le lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père	11
2.1 Le lieu désigné	11
2.2 Le contexte historique	12
3. Une notion fondamentale : l'intégrité commémorative	15
4. Les ressources culturelles à protéger et à présenter, et les messages à communiquer	17
4.1 Les ressources culturelles d'importance historique nationale	17
4.2 Les messages d'importance historique nationale	23
4.3 Les autres valeurs patrimoniales	24
5. Analyse de la situation actuelle	31
5.1 Le lieu désigné et le lieu administré	31
5.2 L'état des ressources culturelles	31
5.3 Les ressources naturelles et l'environnement	32
5.4 L'actuelle expérience du visiteur	32
5.5 Les défis relatifs à la communication des messages de commémoration	34
5.6 La fréquentation et l'utilisation du lieu	35
5.7 Le cadre touristique régional	37
6. Les objectifs adoptés	39
7. Un regard vers l'avenir : le lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père vers 2020	41
8. La mise en œuvre	43
8.1 Les mesures de gestion pour la protection des ressources	44
8.2 Les mesures de gestion pour la présentation des ressources culturelles et pour la communication des messages	44
8.3 Les mesures de gestion pour l'expérience du visiteur	46
8.4 Les mesures de gestion pour la collaboration avec les intervenants régionaux	47

9. En conclusion : les priorités de mise en œuvre	49
10. Sommaire de l'évaluation environnementale	51
Études, rapports de recherche et autres ouvrages de référence	53
Liste des collaborateurs	55

1. Introduction

1.1 Mandat de Parcs Canada et cadre législatif

Agence fédérale relevant du ministre de l'Environnement, Parcs Canada a essentiellement pour mission d'assumer le mandat national et international du Canada en matière de reconnaissance et de conservation du patrimoine. L'Agence Parcs Canada s'acquitte de son rôle en protégeant et en mettant en valeur divers aspects représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada. Elle vise à en assurer l'intégrité écologique ou commémorative et à en favoriser la compréhension, l'appréciation et la jouissance par le public.

Un des résultats les plus tangibles de l'action de Parcs Canada est le réseau des lieux historiques nationaux, auquel se rattache le lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père. Parcs Canada administre 155 lieux historiques nationaux, dont 28 au Québec. Les lieux historiques nationaux sont gérés en fonction des objectifs suivants¹ :

- Favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique.
- Assurer l'intégrité commémorative des lieux, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources.

- Encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur de lieux d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* de 1998, Parcs Canada est tenue de produire ou de mettre à jour le plan directeur de chaque lieu historique national. Le plan directeur a essentiellement pour but d'orienter les interventions touchant à la protection, à la mise en valeur, à l'utilisation et à la gestion du lieu. L'élaboration du plan est encadrée par les *Principes directeurs et politiques de gestion en vigueur à Parcs Canada*, dont la *Politique sur les lieux historiques nationaux* et la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*. Les objectifs stratégiques de Parcs Canada sont également pris en compte lors de l'élaboration d'un plan directeur. Celui-ci exprime donc, à l'échelle du lieu historique, les politiques générales de Parcs Canada tout en tenant compte des préoccupations et des points de vue du public.

La grande famille des lieux historiques nationaux du Canada comprend des endroits qui incarnent et révèlent de multiples facettes de notre histoire nationale, de son caractère, de son identité et de sa trame. Désignés par le ministre de l'Environnement sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, nos lieux historiques nationaux fournissent un riche aperçu de la façon dont l'histoire a laissé son empreinte sur le territoire canadien. Le programme de commémoration de Parcs Canada s'applique à des lieux, mais aussi à des personnages et à des événements

1. PATRIMOINE CANADIEN. *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, ministre des Approvisionnement et Services Canada, 1994, page 73.

d'importance historique nationale. Ainsi, plus de 916 lieux, 590 personnes et 367 autres éléments de notre histoire ont été officiellement reconnus d'importance nationale.

1.2 Processus d'élaboration du plan directeur

Ce plan directeur a été préparé selon les dispositions du paragraphe 32.(1) de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et sera revu selon les dispositions du paragraphe 32.(2) en 2011.

Le plan directeur du lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père est le fruit du travail d'une équipe multidisciplinaire composée d'employés de l'Agence Parcs Canada. L'équipe a analysé la situation du lieu et elle a déterminé les principaux enjeux de gestion. Elle a élaboré une vision pour l'avenir et proposé des mesures de gestion permettant de la concrétiser. En septembre 2006, des consultations publiques ont été organisées à Rimouski afin de soumettre la

vision et les mesures de gestion aux groupes et aux citoyens intéressés par le sujet. La stratégie de consultation publique a permis de connaître l'opinion des intervenants susceptibles d'être concernés par la gestion du lieu. Les commentaires exprimés ont été compilés, analysés et pris en compte lors de la rédaction du plan directeur. Celui-ci a été soumis à une évaluation environnementale visant à s'assurer que les mesures de gestion n'entraîneraient pas d'effets environnementaux négatifs. Le plan a ensuite été révisé par le bureau national et présenté au ministre de l'Environnement pour approbation. Après avoir reçu l'approbation requise, le document a été déposé au Parlement.

Ce plan directeur s'applique à analyser la situation actuelle et à présenter les interventions choisies pour protéger les ressources culturelles, pour communiquer les messages aux visiteurs, pour enrichir l'expérience de visite et pour impliquer les Canadiens dans le fonctionnement et la conservation du lieu historique national.

2. Le lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père

2.1 Le lieu désigné

Le lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père est situé dans la ville de Rimouski, au Québec, à quelque 300 kilomètres en aval de Québec (carte 1, p. 27). L'emplacement du phare a été reconnu d'importance historique nationale en 1974 à titre d'important centre de services de pilotage et d'important feu pour la navigation sur le fleuve. En 1990, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine désignait le phare de béton (le troisième phare à être érigé sur le site) à titre d'édifice classé, et le bâtiment de la corne de brume à titre d'édifice reconnu. Une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada commémorant le phare de Pointe-au-Père a été apposée sur le site en 1982. Une autre, commémorant les pilotes du Saint-Laurent, a été dévoilée en 2002. Le phare de Pointe-au-Père fait partie du réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent les phares canadiens et du réseau des phares construits pour guider la navigation dans le golfe et le long du fleuve Saint-Laurent.

Quatre phares se sont succédé sur le site de Pointe-au-Père. Ce lieu a aussi fourni de nombreuses autres installations d'aide à la navigation tout au long de son histoire. Cette station d'aide à la navigation a été en service de 1859 à 1997. Elle jouit d'une situation exceptionnelle dans l'estuaire du Saint-Laurent, à la limite des eaux intérieures et de la mer ouverte. Le lieu historique est un témoin privilégié de l'évolution du patrimoine maritime canadien.

Devenu désuet, le phare de béton fut cédé en 1977 à Parcs Canada avec un terrain sur lequel il se trouvait. En 1979, Parcs Canada fit effectuer des travaux de réfection majeurs au phare dans le but d'assurer sa conservation. En 1981, Transports Canada transférait à Parcs Canada la maison de l'assistant du gardien. En 1982, Parcs Canada signait un accord de coopération avec la Corporation du Musée de la mer pour l'exploitation du lieu. En vertu de cette entente, le Musée de la mer acceptait d'ouvrir le site au public, de présenter des activités d'interprétation reliées aux thèmes et aux objectifs du lieu historique national et à ceux du Musée de la mer², et d'offrir divers services aux visiteurs. En 1987, la maison du gardien fut transférée à Parcs Canada. D'autres bâtiments liés au fonctionnement de la station de phare furent progressivement transférés à Parcs Canada. En 2005, Pêches et Océans Canada transférait à Parcs Canada un lot d'une superficie de 1009,8 m² englobant le quatrième phare et un hangar.



Vue aérienne de la station de phare et du vieux quai des pilotes du Phare-de-Pointe-au-Père
Parcs Canada / J. Audet

2. Les thèmes et objectifs du Musée de la mer sont liés à la présentation du patrimoine maritime du Bas-Saint-Laurent.

2.2 Le contexte historique

Grâce à sa situation exceptionnelle à la limite des eaux intérieures et de la mer ouverte, le site de Pointe-au-Père a été pendant longtemps l'un des plus importants centres d'aide à la navigation au Canada. Les nombreuses installations et la présence d'un poste de relais pour les pilotes du Saint-Laurent en ont fait un endroit bien connu des navigateurs. Avec la construction successive de quatre phares et de diverses dépendances entre 1859 et 1975, l'exploitation d'une station de pilotage de 1905 à 1959 et d'une station de télégraphe Marconi de 1906 à 1959, et un service d'inspection médicale pour les navires remontant le fleuve de 1923 à 1937, cette station d'aide à la navigation a grandement contribué à l'histoire maritime du pays. Pointe-au-Père a aussi servi de centre d'expérimentation de divers signaux sonores avant leur diffusion dans les autres stations canadiennes.

Dans la vallée du Saint-Laurent, des pilotes familiarisés avec les dangers inhérents à la navigation sur le fleuve prenaient en charge les navires pour les conduire à Québec. Même si le poste officiel de pilotage était localisé

au Bic depuis 1762, des pilotes commencèrent à travailler depuis la pointe au Père dès les premières années du 19^e siècle. Cette pointe avancée dans le fleuve offrait un point d'observation privilégié. Ces pilotes étaient les premiers à offrir leurs services aux capitaines des navires remontant le Saint-Laurent. Certains armateurs en vinrent à retenir en exclusivité leurs services.

La Montreal Ocean Steamship Company détenait le contrat exclusif du transport du courrier avec l'Angleterre et entretenait ses propres pilotes sur le site. Elle décida d'y construire un premier phare en 1859. Elle y aménagea aussi un signal de brume en raison de l'absence de relief de la côte et des fréquentes périodes de brouillard. Dès 1861, le gouvernement du Canada acquérait le phare. Le second phare de Pointe-au-Père, construit en 1867, vint remplacer le premier phare détruit dans un incendie.

D'année en année, le site de Pointe-au-Père prit de l'importance et les installations d'aide à la navigation s'y multiplièrent. En réponse aux demandes répétées des armateurs et des propriétaires de compagnie de navigation, le



Le second phare, transformé en résidence des pilotes, et le quai le long de la rue du phare (entre 1924 et 1956)
Fonds Clément Claveau : 13669

gouvernement du Canada transféra la station de pilotage du Bic à Pointe-au-Père en 1905. L'ajout du quai, construit entre 1902 et 1905, était un préalable à ce transfert. Entre 1923 et 1937, la station de pilotage prit à sa charge une partie des activités reliées à la station de la quarantaine de Grosse-Île, soit l'inspection médicale des passagers des navires remontant le fleuve.

Une station de relevé des marées et des courants, appelée ultérieurement service hydrographique, fut inaugurée en 1894. Ce service était sous la responsabilité du gardien de phare qui effectuait le relevé du mouvement des marées et de l'action des courants. Pointe-au-Père servait de point de référence altimétrique à plusieurs agences canadiennes et américaines. Le service hydrographique cessa ses activités en 1985.

À la fin du 19^e siècle, le gardien de phare utilisait le code international de drapeaux élaboré en 1887 pour communiquer avec les navires. L'entrée en service d'une station de télégraphie sans fil Marconi en 1906 permit d'améliorer sensiblement cette communication. Le 29 mai 1914, la station captait les signaux de détresse de l'*Empress of Ireland*, qui fit naufrage au large de Sainte-Luce. La station Marconi cessa ses activités en 1959, à la suite du transfert du poste de pilotage aux Escoumins.

Les premières décennies du 20^e siècle représentent une sorte d'apogée dans l'histoire de Pointe-au-Père. La majorité des installations étaient alors en service et le site bourdonnait d'activités. Ainsi, en 1903, le signal de brume avait remplacé le signal à bombes explosives qui avait lui-même succédé au canon. Le signal de brume fut en usage jusqu'en 1972, alors qu'un signal sonore électronique prit la relève. Un ingénieur des signaux de brume fut expressément mandaté pour faire fonctionner le signal de brume. Une résidence fut construite en 1909, à proximité du bâtiment de la corne de brume, pour loger l'ingénieur. Cette résidence deviendra ultérieurement la demeure du gardien de phare,

puis celle de l'assistant du gardien. En 1909, la construction d'un troisième phare, comprenant un tout nouvel appareillage optique, s'inscrivait dans cette première phase de modernisation. En 1956, une nouvelle maison pour le gardien ainsi qu'un garage furent érigés.

Au début des années 1960, le gouvernement canadien instaura sa politique d'automatisation des stations de phare, ce qui amena une seconde phase de modernisation au site de Pointe-au-Père. Ainsi, en 1975, un quatrième phare, monté sur une tour à claire-voie, y était érigé. Il s'inscrivait dans la continuité fonctionnelle, technologique et historique de la station. Dorénavant automatisée, la station ne nécessitait plus que la visite sporadique d'un inspecteur. Pêches et Océans Canada abandonnait finalement le poste d'aide à la navigation de Pointe-au-Père en 1997.

3. Une notion fondamentale : l'intégrité commémorative

La notion d'intégrité commémorative est un concept utilisé par l'Agence Parcs Canada pour décrire, planifier et surveiller l'état des lieux historiques nationaux. Quand on mesure l'intégrité commémorative d'un endroit, on évalue séparément les trois aspects suivants : l'état de ses ressources, l'efficacité de la communication des messages d'importance nationale et les modes de gestion mis en pratique au lieu historique. L'intégrité commémorative d'un lieu historique national du Canada est assurée lorsque :

- les ressources qui symbolisent ou caractérisent son importance ne sont ni endommagées ni menacées;
- les motifs invoqués pour justifier son importance historique nationale sont clairement expliqués au public;
- ses valeurs patrimoniales sont respectées par tous les décideurs et intervenants³.

Afin de garantir la protection et la mise en valeur adéquates des lieux historiques nationaux, Parcs Canada a élaboré une *Politique de gestion des ressources culturelles*. Cette politique s'appuie sur cinq grands principes de gestion, à savoir les principes de valeur, d'intérêt du public, de compréhension, de respect et d'intégrité. Répondre aux exigences de ces principes permet généralement d'assurer l'intégrité commémorative d'un lieu historique national. Dans la pratique, l'application de cette politique signifie que les ressources culturelles

sont identifiées et évaluées, et que leur valeur historique est prise en considération chaque fois que des mesures sont mises de l'avant.

L'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père a été rédigé en 2006. Il a déterminé l'étendue du lieu désigné, a **précisé les motifs de sa désignation**, a décrit les ressources culturelles qui s'y trouvent, leur a attribué une valeur et a défini les messages de commémoration à être présentés au public. L'énoncé a aussi fixé des objectifs en matière de protection et de présentation des ressources culturelles ainsi que de diffusion des messages. L'énoncé d'intégrité commémorative est un cadre de référence qui établit l'état souhaitable pour le lieu historique. La mise en relation de cet état souhaitable avec la situation existante permet de définir des mesures de gestion pour la conservation et la mise en valeur du lieu historique.

L'emplacement du phare de Pointe-au-Père a été désigné lieu historique national en 1974. Les motifs de sa désignation sont les suivants :

- **à cause de son rôle historique à titre d'important centre de services de pilotage;**
- **parce qu'il a été un important feu pour la navigation dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent.**

3. PATRIMOINE CANADIEN. *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, ministre des Approvisionnement et Services Canada, 1994, p. 74.

4. Les ressources culturelles à protéger et à présenter, et les messages à communiquer

La valeur d'une ressource culturelle s'établit en fonction de son association avec les motifs de la désignation. L'intégrité commémorative se réalise par la protection et la présentation des ressources culturelles ainsi que par la diffusion des messages d'importance historique nationale. Au lieu historique du Phare-de-Pointe-au-Père, les ressources d'importance historique nationale qui doivent être protégées sont le lieu désigné, des paysages et des éléments paysagers, des bâtiments et des structures, des vestiges archéologiques, une collection ethnologique et une collection archéologique. Certaines autres ressources doivent aussi être préservées, et des valeurs et des messages complémentaires doivent être présentés au public.

4.1 Les ressources culturelles d'importance historique nationale

Le lieu désigné

Les principales composantes du lieu désigné sont le troisième phare, la maison de l'assistant du gardien, le bâtiment de la corne de brume, la maison du gardien, le garage, une tour à claire-voie (le quatrième phare), le réservoir, la génératrice et la corne de brume électronique. Ces bâtiments et ces structures se retrouvent dans le secteur est du lieu désigné qui correspond à la propriété de Parcs Canada. Le secteur sud-ouest du lieu

désigné correspond à la propriété de la Ville de Rimouski et à celle du Musée de la mer. Il comprend des vestiges présumés ou localisés des deux premiers phares et de certaines installations de services (carte 2, p. 29).

Les valeurs historiques rattachées au lieu désigné sont les suivantes :

- Il rappelle le rôle historique de Pointe-au-Père à titre d'important centre de services de pilotage et d'important feu pour la navigation dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent.
- Il a conservé les principales composantes opérationnelles d'une station de phare.
- Tous les bâtiments existants sont associés à la fonction de station de phare.

Les paysages et les éléments paysagers

La station est composée d'un ensemble de bâtiments et de structures entourant le phare et elle est localisée entre le littoral et la rue du Phare. Le paysage environnant le lieu historique a fait l'objet de transformations importantes reliées au développement du milieu. Ainsi, à l'est, les éléments bâtis du village se transforment au fil des rénovations. Au sud, de grands stationnements, le pavillon Empress of Ireland et deux stations de pompage occupent maintenant l'espace. À l'ouest, l'imposant quai de Pointe-au-Père, actuellement dans un état délabré, fera l'objet d'un projet de démantèlement partiel et d'un enrochement de la partie restante.

D'une façon générale, les points de vue suivants sont considérés comme significatifs :

- points de vue de la station vers le fleuve autant vers l'est, vers le nord que vers l'ouest;
- points de vue de la station vers le quai de 1905;
- points de vue sur le phare et la station à partir de la rue du Phare, à l'est de la station;
- points de vue sur le phare et la station à partir de la rue du Phare, à l'intersection de l'avenue du Père-Nouvel;
- points de vue à partir du quai de 1905 vers le phare et la station;
- points de vue à partir du sommet du phare.

Les valeurs historiques rattachées aux paysages et aux éléments paysagers sont les suivantes :

- La configuration actuelle du site et ses relations visuelles avec le fleuve permettent de comprendre les raisons de sa sélection pour y établir une station d'aide à la navigation.
- Le paysage, marqué par un ensemble de bâtiments aux couleurs dominantes de rouge et de blanc qui présentent des caractéristiques architecturales variant selon les époques, permet de saisir l'importance et l'évolution de la station entourant le phare de 1909.
- La présence du quai de 1905 et l'évocation de l'abri des pilotes témoignent du rôle du lieu à titre d'important centre de services de pilotage.

Les bâtiments et les structures

Construit en 1909, **le troisième phare** se présente sous l'aspect d'une tour octogonale en béton armé insérée entre huit contreforts de béton arc-boutés à chaque niveau de plancher. Le tout est surmonté d'une lanterne vitrée, elle-même chapeauté d'une coupole

en acier avec girouette. Qualifié de structure audacieuse et élégante, ce phare est d'une architecture quasi unique au Canada. Son enveloppe extérieure a fait l'objet d'une restauration en 1979. Le phare témoigne encore aujourd'hui de l'importance historique du site. Il a été désigné monument « classé » par le Bureau d'évaluation des édifices fédéraux du patrimoine en raison des faits historiques auxquels il est associé, de l'immense intérêt qu'il offre sur le plan architectural et de la valeur exceptionnelle qu'il présente par rapport aux éléments qui l'entourent.

Les valeurs historiques rattachées au phare sont les suivantes :

- Il constitue l'un des symboles de l'importance du lieu dans l'histoire de la navigation fluviale au Canada.
- Il est intimement lié à la première période d'amélioration amorcée en 1903, alors que le ministère de la Marine et des Pêcheries procédait à l'application d'un programme de modernisation de ses équipements.
- Il est l'élément le plus important du programme de modernisation entrepris dans quatorze stations de phare semées le long du Saint-Laurent, entre le détroit de Belle-Isle et la pointe au Père.
- L'escalier intérieur en colimaçon a conservé sa structure et sa localisation.
- Le phare est d'une architecture quasi unique au Canada, car il est l'un des rares exemples de phare en béton armé doté d'une structure arc-boutée.
- Grâce à ses huit contreforts qui en font une structure audacieuse et élégante, il possède une valeur exceptionnelle par rapport aux éléments qui l'entourent.
- La tour du phare est devenue un point de repère important pour la région.
- Le phare tel que restauré en 1979 conserve son unité esthétique.

- Le porche d'entrée, aménagé en façade, et les fenêtres, disposées à chaque niveau selon un agencement régulier, ajoutent à la valeur de l'ouvrage.
- Le dispositif de rotation et le prisme sont demeurés en place.



Le troisième phare, construit en 1909
Musée de la mer / S. Guay

Une maison a été construite en 1909 pour l'ingénieur des signaux de brume. La maison accueillit par la suite le gardien du phare, puis l'assistant du gardien. Aujourd'hui, la maison abrite un comptoir d'alimentation, des services sanitaires et les locaux administratifs du Musée de la mer. Elle est actuellement désignée comme la **maison de l'assistant du gardien**.

Plusieurs éléments originaux de la façade (galerie, balcon, mât de drapeau...) ont disparu avec le temps. La nouvelle galerie vitrée aurait été construite au cours des années 1950-1960, tout comme l'annexe au nord de la maison et à laquelle on a procédé à l'ajout

d'un étage postérieurement. Le volume de la maison s'en trouve augmenté à l'ouest. On a apporté plusieurs transformations à l'intérieur du bâtiment depuis que celui-ci a perdu sa vocation domestique. Aujourd'hui, la maison abrite un comptoir d'alimentation, des services sanitaires et les locaux administratifs du Musée de la mer.

Les valeurs historiques rattachées à cette maison sont les suivantes :

- Elle témoigne de la présence sur le site de l'ingénieur des signaux de brume, du gardien du phare puis de l'assistant du gardien.
- Elle est intimement liée à la première période d'amélioration de la station de phare amorcée en 1903.
- Elle constitue l'un des très rares exemples de maisons de gardien érigées au début du 20^e siècle.
- Elle possède un toit mansardé qui en ferait un cas d'exception parmi les maisons de phare au Canada. Au Québec, c'est la seule maison du genre qui subsiste encore.
- Elle comprend un toit mansardé à brisis doté de larmiers, un revêtement de bardeaux de bois et trois lucarnes à front-pignon qui se détachent sur le fond rouge de la toiture.



La maison de l'assistant du gardien au centre de la photo, et à sa gauche, la maison du gardien
Parcs Canada / J. Audet

Le **bâtiment de la corne de brume** représente la plus vieille structure parmi celles encore en place. Il fut construit en 1903 afin d'abriter le signal sonore de la station de phare. Ce bâtiment a été restauré en 1994. Le bâtiment de la corne de brume a été désigné édifice « reconnu » par le Bureau d'évaluation des édifices fédéraux du patrimoine en raison des faits historiques auxquels il est associé, de l'intérêt qu'il offre sur le plan architectural et de la valeur qu'il présente par rapport aux éléments qui l'entourent. Ce bâtiment abrite aujourd'hui une exposition sur les signaux sonores.



Le bâtiment de la corne de brume
Parcs Canada / J. Audet

Les valeurs historiques rattachées au bâtiment de la corne de brume sont les suivantes :

- Il constitue la plus ancienne construction encore existante de la station de phare.
- Il est intimement lié à la première période d'amélioration de la station amorcée en 1903.
- Il rappelle le rôle de la station comme théâtre d'expérimentation de différents signaux sonores avant leur diffusion dans les autres stations de phare canadiennes. Les principales modifications apportées à ce bâtiment témoignent de ces expérimentations.
- Il a conservé plusieurs caractéristiques d'origine, dont ses éléments architecturaux (édifice en bois de forme rectangulaire, parement de bardeaux en cèdre et toit à deux versants), ses formes simples et sa fenestration.

Construite en 1956, la **maison du gardien** abrita le gardien de phare et sa famille jusqu'en 1988. Elle évoque un passé plus récent de la station de phare. Elle a subi plusieurs transformations lorsque le projet de mise en valeur du lieu a été réalisé. L'aménagement des expositions, au début des années 1990, est venu modifier la division des pièces intérieures tandis que le volume de l'édifice a été augmenté par l'ajout d'une annexe. Aujourd'hui, la maison du gardien loge la boutique de souvenirs, et des expositions.

Les valeurs historiques rattachées à la maison du gardien sont les suivantes :

- Elle témoigne de la présence d'un gardien sur le site jusqu'en 1988.
- Il s'agit d'un bâtiment carré en bois comptant deux étages, coiffé d'un toit à quatre pentes et couvert d'un revêtement de bardeaux de bois.

Le **garage** a été construit en 1956, derrière la maison de l'assistant du gardien. Il sert actuellement de lieu d'animation.

Les valeurs historiques rattachées au garage sont les suivantes :

- Il est intimement lié à l'avant-dernière phase d'exploitation de la station de phare alors que la présence d'un gardien était toujours indispensable à son fonctionnement.
- Il témoigne de la présence d'éléments complémentaires nécessaires au fonctionnement d'une station de phare.



Le garage
Parcs Canada / J. Audet

La **tour à claire-voie** constitue le quatrième phare érigé au lieu. Son installation s'inscrit dans la phase d'automatisation de la station effectuée dans les années 1970, soit la deuxième phase de modernisation.

Les valeurs historiques rattachées à la tour à claire-voie sont les suivantes :

- Elle s'inscrit dans la continuité fonctionnelle, technologique et historique de la station de phare alors que celle-ci ne nécessitait que la visite sporadique d'un inspecteur.
- Elle constitue le principal élément de la quatrième station de phare.
- Elle est un témoin ultime du rôle historique de la station de phare.

Le **réservoir**, la **génératrice** et la **corne de brume électronique** constituent des équipements liés à la deuxième phase de modernisation. Ils permettaient à un signal sonore de prendre la relève dès que l'atmosphère devenait trop opaque pour utiliser le signal lumineux.

Les valeurs historiques rattachées à ces équipements sont les suivantes :

- Ils symbolisent l'automatisation de la station.
- Ils rappellent le rôle historique de la station de phare.

Un **mur de soutènement** en béton longeant la berge fut érigé dans les années 1960 pour protéger la station des effets de la marée et créer une surface de terrain utilisable.

La valeur historique rattachée à ce mur est la suivante :

- Il est associé aux aménagements de la station.

Les vestiges archéologiques

Les vestiges archéologiques sont répartis entre les secteurs sud-ouest et est du lieu désigné. Le secteur sud-ouest correspond à la propriété de la Ville de Rimouski et à celle du Musée de la mer, et le secteur est, à la propriété de Parcs Canada (carte 2 p. 29).

Le secteur sud-ouest recèle des vestiges du deuxième phare et pourrait receler ceux du premier phare et ceux de certaines installations de services, dont la résidence des pilotes et le bureau des pilotes.

Le secteur est comprend les vestiges présumés⁴ ou localisés de différentes installations, dont ceux de la première jauge des marées, ceux de l'abri du canon servant de signal de brume et ceux du poste de tempête.

Les valeurs historiques rattachées à ces vestiges sont les suivantes :

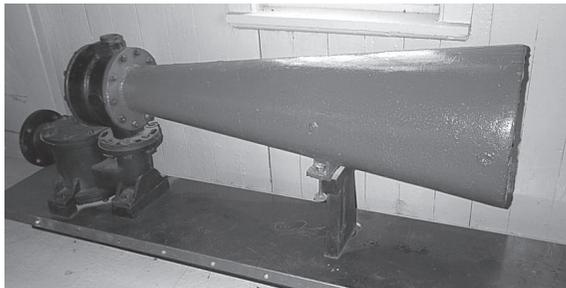
- Les vestiges présumés et les vestiges localisés dans les deux secteurs sont tous associés à l'évolution de la station de phare.
- Les vestiges archéologiques constituent les seuls témoins de l'époque des deux premières phases de la station de phare (époque du premier phare et celle du deuxième phare).
- Les vestiges du deuxième phare sont associés aux pilotes du Saint-Laurent.

La collection ethnologique

La collection ethnologique en montre au lieu comprend principalement des signaux d'aide à la navigation et des pièces de machinerie pour les faire fonctionner. Du côté des signaux sonores, on trouve un canon de brume, deux cornes de brume, un moteur,

4. La désignation « présumé » réfère à des vestiges qui n'ont pas été mis au jour, mais dont la présence est suggérée par des sources d'archives, des plans et de l'iconographie ancienne.

un compresseur et trois réservoirs à air comprimé pour le fonctionnement de la corne de brume. Du côté des signaux visuels, mentionnons la lanterne à prisme installée dans le troisième phare, celui de 1909.



**Corne de brume provenant
du bâtiment de la corne de brume**
Parcs Canada / C. Desmeules

La collection ethnologique conservée en réserve comprend une corne de brume et un lot d'objets reliés aux activités de la station, qui se trouvaient dans le grenier du bâtiment de la corne de brume.

Les valeurs historiques rattachées à la collection ethnologique sont les suivantes :

- La majeure partie des objets ont servi d'aide à la navigation.
- Certains signaux d'aide et leur machinerie ont été expérimentés à la station avant d'être installés dans les autres stations de phare canadiennes.
- La collection témoigne des efforts de modernisation des stations de phare canadiennes déployés par le ministère de la Marine et des Pêcheries au tout début du 20^e siècle.



Le prisme de la lanterne du phare de 1909
Musée de la mer / S. Guay

La collection archéologique

Les interventions archéologiques ponctuelles, effectuées depuis 1992, ont permis de mettre au jour quelque 2 616 objets ou fragments d'objets associés au fonctionnement et à l'occupation de la station. Mentionnons des pièces de machinerie, des tuyaux de pipes, des carvelles, des retailles de métaux, de la brique, des clous, de la vaisselle, des ossements de boucherie, des coquillages, des contenants d'entreposage, des morceaux de poêle, etc.

La valeur historique rattachée à la collection archéologique est la suivante :

- Tous ces objets ont été retrouvés sur place et ils témoignent de l'occupation du site sur toute la période d'occupation du 19^e au 20^e siècle.

4.2 Les messages d'importance historique nationale

Au lieu historique national du Phare-de-Pointe-au-Père, deux messages d'importance historique nationale découlent des motifs de désignation et doivent être communiqués au public :

- Le phare témoigne de son rôle historique à titre d'important centre de services de pilotage.
- Il fut un important feu pour la navigation dans le golfe et le fleuve.

Afin de mieux faire comprendre ces messages, il faut les développer en tenant compte des éléments suivants :

- La présence de pilotes sur le Saint-Laurent remonte au milieu du 17^e siècle alors qu'Abraham Martin entrait au service du roi de France.
- Les pilotes de Pointe-au-Père étaient les premiers à offrir leurs services aux capitaines des navires montants. En 1861, les compagnies des lignes régulières faisant les voyages entre l'Amérique et l'Europe choisirent l'endroit comme lieu d'embarquement exclusif des pilotes de leurs navires à vapeur.
- En raison de sa situation géographique particulière, à la limite des eaux intérieures et de la mer ouverte, la station d'aide à la navigation de Pointe-au-Père devint un lieu de rassemblement des pilotes en 1805, ce qui la place en tête de liste des stations de pilotage au Canada en termes de longévité.

- Le regroupement des pilotes du Saint-Laurent en corporation professionnelle et le rôle qu'ont joué ces derniers ont été désignés événement d'importance historique nationale.
- Quatre phares se sont succédé sur le site de Pointe-au-Père depuis 1859. Celui de 1909, qualifié de structure audacieuse et élégante, est d'une architecture quasi unique au Canada.
- Le lieu fait partie d'un ensemble de dix-sept phares côtiers et insulaires et d'un bateau-phare qui furent installés en aval de Québec et dans le golfe du Saint-Laurent entre 1809 et 1862.
- Le phare de 1909 a été conçu par H. De Miffonis, un ingénieur adjoint affecté au bureau de l'ingénieur en chef du ministère de la Marine et des Pêcheries, qui a également tracé les plans du phare de Cap-Chat (1909), un phare en béton de forme carrée recouvert de planchéage.
- Le phare, structure de béton armé s'élevant à plus de vingt-quatre mètres de hauteur, est un symbole matériel de l'importance du lieu.
- Pointe-au-Père a maintes fois servi de centre d'expérimentation de divers signaux sonores avant leur mise en place dans d'autres phares canadiens.
- Les premières décennies du 20^e siècle représentent une sorte d'apogée dans l'histoire des installations d'aide à la navigation de Pointe-au-Père, car à cette époque la majorité des installations étaient en service et le site bourdonnait d'activités.
- Les bâtiments qui composent la station de phare sont le reflet de deux importantes périodes d'amélioration apportées aux aides à la navigation, l'une datant du tout début du 20^e siècle et l'autre des années 1970.

4.3 Les autres valeurs patrimoniales

Ce volet concerne les ressources, les valeurs historiques et les messages qui, tout en n'étant pas reconnus d'importance nationale, possèdent une signification historique. Ces autres valeurs patrimoniales correspondent à une collection ethnologique qui doit être protégée et à des messages complémentaires qui doivent être présentés au public.

La collection ethnologique

Un poêle à bois, un tire-cendres et un tisonnier qui étaient dans la maison du gardien de phare sont conservés dans les réserves de l'Agence Parcs Canada.

Quelques objets reliés à la navigation sont présentés en exposition dans la maison du gardien de phare : des jumelles, un télescope, une règle parallèle, un compas à pointes sèches, un coffret de drapeaux pour l'enseignement de la signalisation maritime, un livre sur les règles de navigation pour les pilotes du Saint-Laurent en 1906 et une maquette de l'*Empress of Ireland*.

Les valeurs historiques rattachées à la collection ethnologique sont les suivantes :

- Les objets provenant de la maison du gardien illustrent les conditions de vie domestique des occupants du lieu.
- Les objets présentés en exposition sont associés à la navigation en général et à la navigation sur le fleuve Saint-Laurent en particulier.
- Le coffret de drapeaux fait référence au code international de signaux maritimes.
- La maquette de l'*Empress of Ireland* rappelle le naufrage de ce paquebot survenu au large de Sainte-Luce, le 29 mai 1914.

Les messages complémentaires

Les messages suivants doivent être présentés au public, à titre d'information complémentaire :

- L'appellation du phare de Pointe-au-Père et de l'avenue du Père-Nouvel évoque le père jésuite Henri Nouvel, arrivé au Canada en 1662, et qui célébra la première messe sur la rive sud du Saint-Laurent dans les environs de la pointe au Père, le 8 décembre 1663.



Vue à partir du fleuve Saint-Laurent sur la station de phare de Pointe-au-Père
Parcs Canada / J. Audet

-
- Le lieu historique du Phare-de-Pointe-au-Père a été retenu comme lieu d'apposition de la plaque commémorant les pilotes du Saint-Laurent en l'an 2000.
 - La station Marconi aménagée en 1906 à l'extrémité ouest des installations maritimes de Pointe-au-Père, un des vingt postes de télégraphie sans fil en service pour le compte du gouvernement canadien, captait les signaux de détresse de l'*Empress of Ireland*. Ce paquebot fit naufrage au large de Sainte-Luce le 29 mai 1914.
 - L'épave du paquebot *Empress of Ireland*, située à sept milles nautiques du lieu historique, a été classée bien archéologique subaquatique par le gouvernement du Québec le 15 avril 1999.
 - La population du Bas-Saint-Laurent considère le phare de Pointe-au-Père comme l'un des principaux témoins de son patrimoine maritime.
 - De 1923 à 1937, le médecin-inspecteur du service de la quarantaine de la Grosse-Île empruntait la barque des pilotes pour aller inspecter tous les navires remontant le fleuve. Il était logé dans la maison de feu John McWilliam, gardien de phare de 1876 à 1911. Cette maison se trouvait à proximité des installations maritimes.
 - Trois services d'aide à la navigation se sont greffés à la station de phare au cours de son histoire, à savoir : le service hydrographique de 1894 à 1985, la station de pilotage de 1905 à 1959, et la station de télégraphe Marconi de 1906 à 1959. Avec la station d'aide à la navigation en service sans interruption de 1859 à 1997, ces services ont fait en sorte que le lieu historique national a grandement contribué à l'histoire maritime du pays.
 - Le Phare-de-Pointe-au-Père fait partie du réseau des lieux historiques nationaux qui commémore d'importants feux pour la navigation. Dans ce réseau, on retrouve les lieux historiques nationaux du Phare-de-l'Île-Verte et du Phare-du-Cap-des-Rosiers (Québec), du Phare-de-Cape Spear, du Phare-du-Cap-Pine et du Phare-du-Cap-Race (Terre-Neuve et Labrador), du Phare-de-l'Île-Sambro (Nouvelle-Écosse), du Phare-de-Miscou-Island (Nouveau-Brunswick), du Phare-de-l'Île-Bois-Blanc, du Phare-de-la-Pointe-Abino, du Phare-de-la-Pointe-Clark et du Phare-de-Pointe-Mississauga (Ontario), du Phare-de-l'Île-Triple, du Phare-de-Fisgard et du Phare-de-la-Pointe-Atkinson (Colombie-Britannique).
 - La corporation du Musée de la mer est associée au lieu historique national du Phare-de-Pointe-au-Père depuis 1982.
 - Deux monuments situés à proximité du lieu désigné, érigés sur la propriété du Musée de la mer, commémorent des événements liés à l'histoire maritime du Canada et de l'Amérique du Nord. L'un commémore les marins des régions du Bas-du-fleuve, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui sont décédés en mer entre 1939 et 1945. L'autre, un monument géodésique apposé par l'Association canadienne d'hydrographie, commémore l'importance des repères de nivellement de la pointe au Père dans l'établissement et le suivi des références altimétriques majeures en Amérique du Nord.
 - Les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada appartiennent à tous les Canadiens.
-

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU PHARE-DE-POINTE-AU-PÈRE

Localisation du lieu dans la région





Limites

-  Limites du lieu désigné
-  Limites du lieu administré par Parcs Canada
-  Propriété de la Ville de Rimouski
-  Propriété du Musée de la mer

Principales ressources culturelles

- 1** Le phare de 1909
- 2** La maison du gardien
- 3** La maison de l'assistant-gardien
- 4** Le garage
- 5** Le bâtiment du criard de brume
- 6** La tour à claire-voie
- 7** Le réservoir
- 8** La génératrice
- 9** Les criards électroniques
- 10** Emplacement des premier et deuxième phares, de la résidence des pilotes, du bureau des pilotes

Composantes de l'environnement immédiat

- 11** Le pavillon Empress of Ireland
- 12** Le quai de 1905 (vieux quai des pilotes)
- 13** Réplique de l'abri des pilotes
- 14** Stationnements

5. Analyse de la situation actuelle

5.1 Le lieu désigné et le lieu administré

L'étendue du lieu désigné comprend la propriété de Parcs Canada, soit le lieu administré et deux autres terrains sur lesquels se trouvent les vestiges archéologiques des premier et deuxième phares et ceux de bâtiments de services s'y rapportant. Le premier terrain appartient à la Ville de Rimouski qui y exploite une station de pompage des eaux usées. Le deuxième terrain appartient au Musée de la mer. Une partie du lieu désigné et des vestiges archéologiques est donc hors de l'autorité administrative de Parcs Canada. Dans ce contexte, la protection des ressources qui se trouvent sur ces propriétés est dépendante de l'utilisation du sol ainsi que de la sensibilisation et de la volonté des propriétaires concernés.

5.2 L'état des ressources culturelles

Il existe au moins 39 ressources culturelles (bâtiments, structures ou vestiges archéologiques) en relation avec les activités du centre de services de pilotage et de la station d'aide à la navigation, qui se situent dans les limites du lieu désigné. De ce nombre, 15 sont encore existantes, 19 sont présumées et 5 ont été repérées. Parmi ces ressources, 26 sont situées à l'intérieur du lieu administré par Parcs Canada (15 existantes, 7 présumées et 4 repérées).

Les travaux de restauration du phare et du bâtiment de la corne de brume ont été menés à terme, et ces ressources se trouvent en assez bon état. Les travaux de restauration et de réhabilitation des deux maisons ont été parachevés, et elles se trouvent en bon état. Cependant, les travaux de restauration de

ces infrastructures remontent à 25 ans pour le phare et à une douzaine d'années pour les autres bâtiments. Ces structures sont soumises aux conditions maritimes. Des travaux d'entretien plus importants s'annoncent pour les années qui viennent. Ainsi, l'enduit de maçonnerie du phare présente de nombreuses petites fissures, et des infiltrations d'eau compromettent sa coupole. Lors des grandes marées, le niveau de l'eau monte parfois jusqu'au pied des bâtiments liés aux systèmes avertisseurs sonores, le bas de ces infrastructures en métal est donc rongé par l'eau salée et le haut est touché par les embruns salins. D'importants travaux de peinture extérieure et intérieure des bâtiments (dont l'intérieur du hangar de la corne de brume), des travaux d'entretien sur les fenêtres et les portes des bâtiments, sur les enveloppes extérieures (particulièrement pour les bâtiments liés aux systèmes avertisseurs sonores) et des travaux de peinture sur certaines infrastructures (dont la tour à claire-voie) demeurent à entreprendre.

Des fouilles et de la surveillance archéologiques ont été effectuées en 1992, 1993 et 1994 dans le cadre des travaux de mise en valeur, et en 2001, lors de la réalisation d'un programme d'enfouissement de fils électriques. Les dossiers relatifs à ces interventions sont bons. L'état des vestiges des deux premiers phares (hors de la propriété de Parcs Canada) est inconnu, bien que la fondation de l'angle nord-ouest du second phare ait été repérée lors des travaux de 2001. Une surveillance archéologique devrait être assurée lors de tous travaux effectués dans le secteur sud-ouest.

Les objets de la collection ethnologique conservés sur place se trouvent dans un état passable. Des 2 627 objets de la collection archéologique conservés dans les entrepôts du Centre de services du Québec, 21 % se

trouvent dans un bon état et 79 % de ces objets se trouvent dans un état allant de médiocre à menacé.

5.3 Les ressources naturelles et l'environnement

La gestion du lieu historique s'effectue dans un contexte particulier où la protection des ressources culturelles et la commémoration des messages s'effectuent à proximité d'un milieu naturel important et particulier, soit au bord du fleuve Saint-Laurent. Cette localisation engendre des problématiques en matière d'érosion et d'inondation de la propriété par la mer, particulièrement lors des grandes marées. Dans cet esprit, Parcs Canada devra établir des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Dans le cadre de ses activités journalières, Parcs Canada doit opter pour des pratiques judicieuses sur le plan écologique. Les activités devront donc respecter le mandat que le gouvernement canadien s'est donné pour les rendre plus écologiques. Ainsi, l'amélioration de la gérance environnementale exigera la mise en place d'actions concrètes. Toutes ces actions devront se faire en accordant la préséance à la notion d'intégrité commémorative donc à la protection et à la présentation des ressources culturelles.

5.4 L'actuelle expérience du visiteur

Les visiteurs peuvent profiter de services d'accueil et d'interprétation de la mi-juin à la mi-octobre. Ces services sont offerts à contrat, dans les deux langues officielles, par le Musée de la mer. Des aménagements permettent aux personnes à mobilité réduite ou se déplaçant en fauteuil roulant d'accéder à différents services.

Le Musée de la mer assure l'exploitation du lieu historique appartenant à l'Agence Parcs Canada. Il exploite aussi un centre d'interprétation : le pavillon *Empress of Ireland*. Ce pavillon lui appartient et se trouve en bordure de la propriété de Parcs Canada. Inauguré en juin 2000, ce centre d'interprétation abrite des services d'accueil (incluant ceux pour le lieu historique), des services sanitaires, une salle d'exposition et un spectacle multimédia. Les thématiques du pavillon portent sur le paquebot *Empress of Ireland* et sur son naufrage au large de Sainte-Luce, en 1914⁵. Ce pavillon se trouve en dehors de la propriété de Parcs Canada. La thématique présentée par le Musée de la mer n'est pas liée aux motifs de désignation du lieu historique national. Deux vastes stationnements appartenant au Musée de la mer permettent aux visiteurs de garer leur véhicule près du lieu (carte 2, p. 29). Près du phare, une réplique de l'abri des pilotes a été construite par Parcs Canada et sert à des fins d'interprétation.



Vue aérienne du pavillon *Empress of Ireland*, en premier plan, et de la station de phare, en arrière-plan
Musée de la mer

L'offre de services du Musée de la mer et celle de Parcs Canada, aussi assurée par le Musée de la mer, sont intimement liées au sein d'une offre de services globale. Les services d'accueil et d'orientation sont communs et sont offerts au pavillon *Empress*.

5. L'épave de l'*Empress of Ireland* est devenue, en 1999, le premier bien subaquatique protégé en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec reconnaissait ainsi la valeur exceptionnelle de cette pièce du patrimoine historique et archéologique.

Un montant unique⁶ y est exigé pour la visite des deux endroits. Le Musée de la mer assume les services d'interprétation du pavillon *Empress* et du lieu administré par Parcs Canada. La supervision du personnel et des activités offertes au pavillon et au lieu administré par Parcs Canada est effectuée par le Musée de la mer, dont l'Administration loge actuellement dans la maison de l'assistant du gardien. Le Musée de la mer exploite aussi une boutique de souvenirs dans la maison du gardien et un café-restaurant dans la maison de l'assistant du gardien. En plus des services d'interprétation, il assure certains services d'entretien léger et de promotion pour le lieu administré par Parcs Canada.

L'expérience du visiteur au lieu administré par Parcs Canada est actuellement constituée des éléments suivants :

- La maison de l'assistant du gardien abrite un café-restaurant.
- La maison du gardien regroupe une boutique de souvenirs et deux expositions. Ainsi, au rez-de-chaussée de la maison du gardien, le visiteur trouve une exposition portant sur la navigation sur le Saint-Laurent, sur l'*Empress of Ireland* et son naufrage, et sur les aides à la navigation. À l'étage de cette maison, il peut prendre connaissance d'une exposition présentant différentes expéditions de plongée et de récupération d'artefacts sur l'épave de l'*Empress*.
- Le garage offre un module qui permet aux enfants d'expérimenter la plongée en scaphandre et une vidéo informe sur ce type de plongée.
- Le bâtiment de la corne de brume familiarise le visiteur avec les signaux sonores qui furent en usage à la station.

- Un circuit d'interprétation extérieur lui donne un aperçu des composantes passées du lieu et des activités entourant l'exploitation de la station de phare et de pilotage.
- Une brève visite guidée permet au public de faire l'ascension du phare et présente les caractéristiques architecturales de cette structure ainsi que le fonctionnement et les caractéristiques du feu de navigation.



Visiteurs observant le prisme à l'intérieur de la lanterne au sommet du phare de 1909
Musée de la mer

Lors de l'installation des expositions au rez-de-chaussée et à l'étage de la maison du gardien, les fenêtres ont été obstruées afin de maximiser les espaces d'exposition. Ces modifications ont contribué à obscurcir ces salles et ont coupé le contact visuel avec l'extérieur du lieu historique. À l'étage, pendant les journées chaudes, il peut y avoir des problèmes de chaleur et de mauvaise ventilation, ce qui peut incommoder certains visiteurs. Comme pour le phare de 1909, l'étage de la maison n'est pas accessible universellement.

Dans le futur, le Musée de la mer voudrait installer, à proximité du lieu administré, un sous-marin déclaré surplus par le ministère de la Défense nationale. Les visiteurs pourraient pénétrer à l'intérieur de ce sous-marin.

6. En 2005, le prix d'entrée pour un adulte était de 10,50 \$ et comprenait la visite du pavillon *Empress* et du lieu administré par Parcs Canada.

Le quai le long duquel il serait installé ne fait pas partie du lieu désigné et appartient à Transports Canada. Dans une seconde phase de développement, le Musée de la mer espère construire un nouveau bâtiment d'accueil et d'interprétation derrière le pavillon Empress. Ce bâtiment abriterait aussi la boutique, le café-restaurant et les espaces administratifs du Musée de la mer. Ces relocalisations auraient pour effet de laisser vacants les espaces que ces services occupent actuellement dans les bâtiments de l'Agence Parcs Canada. L'organisation et l'utilisation des espaces du lieu administré seraient donc touchées par ces projets.

5.5 Les défis relatifs à la communication des messages de commémoration

La découverte des ressources, la communication de leurs valeurs historiques et la transmission des messages s'effectuent au moyen de l'expérience du visiteur décrite précédemment. Deux messages d'importance nationale et des éléments s'y rattachant, ainsi que des messages complémentaires doivent être communiqués au public. Dans l'optique d'assurer l'intégrité commémorative du lieu, l'expérience patrimoniale offerte au lieu administré devra permettre au public de comprendre ces messages.

En 1992, un concept de mise en valeur était produit pour le lieu administré et définissait les grandes lignes de sa mise en valeur, dont les fonctions des bâtiments et des aires extérieures, et les thèmes abordés dans les expositions. Ces grandes lignes avaient alors été établies pour traiter des thématiques du lieu administré par Parcs Canada, mais aussi de celles propres au Musée de la mer. Ces grandes lignes encore en place au lieu administré sont aujourd'hui obsolètes.

En juin 2000, le Musée de la mer ouvre son pavillon Empress, qui présente le paquebot et les circonstances de son naufrage. Les expositions au lieu administré ayant été aménagées avant la construction du pavillon Empress traitent actuellement des thématiques relatives à la station de phare et de pilotage, mais aussi de thématiques liées à l'Empress et aux aides à la navigation en général. Depuis la construction de ce pavillon, les expositions du lieu administré présentent en double certaines thématiques liées au navire et à son naufrage. Cette situation est flagrante à la maison du gardien. Ces expositions ont maintenant une douzaine d'années et présentent des problèmes récurrents liés au fonctionnement de certains ordinateurs. De plus, certains modules des expositions ont été amputés de leurs éléments d'animation d'origine. L'exposition du garage, quant à elle, traite actuellement d'une thématique (la plongée en scaphandre) qui ne relève pas des messages du lieu historique.

Les expositions actuelles au lieu administré ne présentent pas tous les aspects des messages de commémoration qui doivent être présentés au lieu historique national. Une attention particulière devra être portée à la présentation des messages reliés à la présence de la station de pilotage. Le devoir de communiquer ce message a été ajouté lors de l'élaboration de l'énoncé d'intégrité commémorative en 2006. Le temps serait donc venu de revoir l'aménagement des espaces situés au rez-de-chaussée et à l'étage de la maison du gardien et de s'assurer que les expositions du lieu administré se concentrent sur la présentation des messages d'importance historique nationale (station de phare et **centre de pilotage**), des valeurs historiques des ressources et des messages complémentaires.

L'exposition du bâtiment de la corne de brume qui présente les aides sonores à la navigation apparaît encore pertinente, mais une recapitalisation serait nécessaire afin de

réparer certains modules qui ne fonctionnent plus. Le circuit d'interprétation extérieur date d'une quinzaine d'années déjà. L'usure du temps et les rayons ultraviolets du soleil ont dégradé les surfaces de ces panneaux, particulièrement la qualité des photos, rendant les informations qui s'y trouvent difficiles à consulter. Ces panneaux devraient être refaits et leur contenu actualisé en fonction des motifs de désignation.

Enfin, le lieu est doté d'un site Internet, mais ce site n'est qu'une façade contenant un minimum d'information et il permet d'entrer dans le site du Musée de la mer qui diffuse une information plus vaste traitant abondamment des autres thématiques de ce musée. Le défi consiste à développer un site pour le lieu administré.

Depuis la création du lieu historique, peu de recherches portant sur l'un ou l'autre des aspects de sa thématique ont été effectuées. Les connaissances historiques relatives au

lieu historique national du Phare-de-Pointe-au-Père de même qu'aux ressources culturelles et aux messages définis dans l'énoncé d'intégrité commémorative devront donc être enrichies. Il serait impératif de dresser un inventaire complet des sources documentaires disponibles en rapport avec les motifs de désignation (publications, iconographie, rapports divers, personnes-ressources, etc.), de réaliser une mise à jour des connaissances et de définir les orientations de recherche qui permettront de connaître les ressources non documentées afin d'atteindre une compréhension globale et cohérente de l'histoire de ce lieu.

5.6 La fréquentation et l'utilisation du lieu

En 1997, le lieu historique national accueillait 13 300 visiteurs. En 2000, année de son inauguration, le pavillon Empress of Ireland a



Exposition à l'intérieur du bâtiment de la corne de brume
Musée de la mer

bénéficié d'une grande visibilité dans les médias. Sa fréquentation, et par conséquent celle du lieu administré par Parcs Canada, atteignit le niveau record de 44 369 visiteurs. En 2005, la fréquentation de l'ensemble avait fléchi à 27 503 visites, en baisse de 18 % par rapport à celle de 2004. Selon les statistiques disponibles, 24 511 étaient des visiteurs hors groupe ou individuels, 624 faisaient partie de groupes scolaires et 2 368 appartenaient à d'autres groupes organisés. La fréquentation de 2005 a été influencée par un certain nombre de changements : saison écourtée, anniversaire en moins, boycottage des activités parascolaires par les enseignants, prolongement de l'autoroute jusqu'à Sainte-Luce, ce qui a eu des impacts sur la fréquentation des groupes scolaires et des visiteurs hors groupe.

La mise en application du concept de mise en valeur de 1992 au lieu administré et l'ouverture du pavillon Empress en 2000 par le Musée de la mer ont eu pour effet de renouveler l'offre de services et de conserver le pouvoir attractif de l'ensemble. Le Musée de la mer cherche encore à augmenter l'attractivité de l'ensemble en misant sur l'installation du sous-marin.

Un défi de taille pour l'avenir, consiste à accroître le pouvoir attractif du lieu administré auprès des clientèles excursionnistes, touristiques⁷ et scolaires.

En 2001, alors que la fréquentation est de plus de 40 000 visites, une étude sur le profil des visiteurs individuels⁸ a été menée auprès d'un échantillon représentatif des visiteurs venus au lieu administré par Parcs Canada et au pavillon Empress du Musée de la mer. Voici quelques faits saillants des résultats de cette étude :

- Les visiteurs des deux sites sont de nouveaux visiteurs dans une proportion de 83 %.

- La majorité (51 %) des gens qui visitent les deux sites viennent entre adultes seulement.
- Les groupes de visiteurs sont constitués en moyenne de près de trois (2,9) personnes. Lorsqu'ils viennent entre adultes seulement, ils sont en moyenne 2,5 personnes alors que les groupes familiaux sont de 4 personnes.
- Une très grande proportion des visiteurs du site sont des touristes (94 %). Lorsqu'ils s'arrêtent à Pointe-au-Père, ils le font dans le cadre d'un déplacement d'une durée moyenne de près de 10 jours (8,3 nuits).
- Une majorité (63 %) des visiteurs avaient planifié leur arrêt; en 2001, l'autoroute rejoignait la route 132 près du lieu administré par Parcs Canada.
- La destination de voyage des touristes s'arrêtant au lieu administré et au pavillon Empress est principalement la Gaspésie (53 %). La région touristique du Bas-Saint-Laurent est le but du voyage pour 38 % des visiteurs.
- Les brochures touristiques (43 %) et le bouche à oreille (31 %) par les parents et amis sont les moyens d'information les plus utilisés par les visiteurs pour les inciter à s'arrêter au site.
- Par rapport à l'offre de services très élaborée des deux sites, la durée moyenne de visite apparaît un peu courte avec un peu moins de deux heures.
- En 2001, l'exposition des objets de l'*Empress of Ireland*, le spectacle multi-média 3D et l'exposition sur les paquebots étaient les incontournables auxquels la presque totalité des visiteurs s'intéressaient (de 97 à 99 %). La visite guidée du phare (79 %) apparaît comme un élément de l'offre de services qui est un peu

7. Les excursionnistes sont ceux qui font l'aller-retour de leur domicile dans la même journée. Les touristes sont ceux qui ont passé au moins une nuit à l'extérieur du domicile.

8. DANIEL GOSSELIN. Lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père, Étude sur le profil des visiteurs individuels 2001, Parcs Canada Service du marketing et des affaires du programme, Mars 2002, 13 pages et annexes.

moins populaire auprès des visiteurs, mais ce résultat met en lumière le problème d'accessibilité lié à la capacité d'accueil limitée du phare lors des journées de fort achalandage.

- Au regard de la satisfaction des visiteurs, on constate que tous les éléments évalués par les visiteurs dépassent les objectifs de satisfaction fixés par Parcs Canada. Ainsi, la courtoisie du personnel et la qualité du service offert dans les deux langues officielles sont à signaler puisqu'elles atteignent la perfection, ou presque (99 %). La visite guidée du phare, les occasions d'apprentissage et l'expérience récréative obtiennent aussi de bons résultats. Par contre, des visiteurs ont exprimé une certaine insatisfaction à l'endroit de l'exposition dans le bâtiment de la corne de brume et pour le spectacle multimédia présenté au pavillon Empress.

5.7 Le cadre touristique régional

Le lieu historique national du Phare-de-Pointe-au-Père est situé à Rimouski et fait partie de la région touristique du Bas-Saint-Laurent. Cette région reliée à la rive nord par trois traversiers s'étire le long du fleuve Saint-Laurent, de La Pocatière à Sainte-Luce. Dans les hautes terres au sud, la région atteint les frontières du Nouveau-Brunswick et du Maine aux États-Unis. Ce vaste territoire recèle une mosaïque de paysages différents que ce soit les points de vue sur le fleuve Saint-Laurent ou celles sur les campagnes jalonnées de montagnes, de lacs et de vallées de l'intérieur des terres.

Rimouski, à mi-chemin entre Québec et Gaspé, s'ouvre largement sur le fleuve et constitue le principal pôle de développement économique et urbain de la région. Plus de 42 000 résidents y vivent et 15 000 étudiants y poursuivent des études de niveau profes-

sionnel, collégial ou universitaire. Rimouski est également considérée comme la capitale régionale du Bas-Saint-Laurent où sont concentrés la plupart des services administratifs. Située en bordure du fleuve, Rimouski offre un cadre naturel exceptionnel, propice au développement des sciences de la mer. Ainsi, Rimouski regroupe une concentration unique de chercheurs répartis dans trois institutions à caractère maritime de grande renommée : l'Institut des sciences de la mer de Rimouski, l'Institut maritime du Québec et l'Institut Maurice-Lamontagne.

La « route des Navigateurs », correspondant au tracé de la route 132, est un circuit touristique très fréquenté qui illustre bien la thématique côtière propre au Bas-Saint-Laurent, cette thématique étant en lien direct avec celle du lieu historique du Phare-de-Pointe-au-Père. Le circuit de la « route des phares », dont fait partie le Phare-de-Pointe-au-Père, permet de découvrir la quarantaine de phares qui se dressent le long du littoral ou sur l'une des îles du Québec maritime; une vingtaine de ces phares connaissent aujourd'hui une seconde vie et permettent différentes activités récréotouristiques.

Actuellement en symbiose avec les installations du Musée de la mer, le lieu historique constitue un produit touristique important pour la région du Bas-Saint-Laurent. Il se trouve aussi tout près de la limite méridionale de la région touristique de la Gaspésie. Il peut donc miser sur les clientèles touristiques de passage projetant de visiter le parc national du Canada Forillon ou le lieu historique national de la Bataille-de-la-Ristigouche, de faire le tour de la Gaspésie ou d'atteindre les Maritimes en empruntant la vallée de la Matapédia. Le lieu historique se situe ainsi le long d'un circuit touristique majeur. Jusqu'à tout récemment, l'autoroute se terminait à Pointe-au-Père; son prolongement jusqu'à Sainte-Luce pourrait avoir un impact négatif sur la fréquentation du site.

Les interventions de mise en valeur au lieu historique ont contribué à diversifier l'offre touristique régionale. Le lieu historique contribue à attirer et retenir les visiteurs dans la région grâce à sa richesse historique et patrimoniale. Il bénéficie à cet égard de l'image de marque rattachée au réseau des lieux historiques nationaux. Il offre un complément historique et patrimonial aux attraits et services régionaux. La restauration des bâtiments historiques du lieu et l'utilisation publique de ses installations contribuent à la valeur historique et patrimoniale de Rimouski. La propriété participe à l'esthétique générale de la ville et à sa qualité de vie.

Le lieu est présenté dans des guides touristiques, dont celui de Tourisme Bas-Saint-Laurent et celui des parcs nationaux et des

lieux historiques nationaux de Parcs Canada au Québec, et dans d'autres publications spécialisées, dont celle sur le réseau des phares, permettant de rejoindre différentes clientèles. Des publicités sont faites avec des collaborateurs afin de présenter une offre concertée. Des brochures présentant le lieu et son offre de services sont distribuées à différents endroits et lors d'événements médiatiques. Une maquette du phare ainsi que celles d'autres phares sont utilisées comme éléments promotionnels à différents salons ou carrefours touristiques.

Le lieu historique national s'intègre donc à l'industrie touristique régionale par les services qu'il offre, par de la publicité et de la promotion conjointe, ainsi que par la participation à des forfaits de visite.

6. Les objectifs adoptés



Vue aérienne d'une partie de la station de phare
Parcs Canada / J. Audet

L'Agence Parcs Canada doit protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada. Elle doit aussi en favoriser la connaissance, l'appréciation et la jouissance chez le public, de telle manière qu'ils soient légués intacts aux générations à venir. Afin de concrétiser ce mandat, Parcs Canada a adopté les objectifs stratégiques suivants qui orienteront ses activités au cours des cinq prochaines années :

- améliorer le réseau des lieux historiques nationaux, compléter de manière substantielle le réseau des parcs nationaux et accomplir de solides progrès à l'égard du réseau des aires marines nationales de conservation;
- maintenir ou améliorer l'état de l'intégrité commémorative ou écologique de chacun des lieux historiques nationaux et des parcs nationaux;

- susciter davantage de sensibilisation à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation, et en favoriser la compréhension, l'appréciation et le sentiment commun d'appartenance;
- élaborer une stratégie financière à long terme marquée par la stabilité, pour protéger les biens historiques et contemporains.

En matière de protection des ressources culturelles, des objectifs spécifiques ont été fixés pour le lieu historique national du Phare-de-Pointe-au-Père. L'Agence Parcs Canada s'appliquera à atteindre ces objectifs dans la mesure où ils concernent les ressources culturelles dans sa propriété. Comme cela a été souligné dans les pages précédentes, certaines ressources culturelles n'appartiennent pas à Parcs Canada et sont donc hors de son autorité administrative. En tant

qu'organisme voué à la protection des ressources culturelles, Parcs Canada invite les propriétaires concernés à porter un vif intérêt à la protection des ressources sous leur autorité respective. L'Agence Parcs Canada tient à sensibiliser les propriétaires concernés et les autres instances à l'existence et à la valeur des ressources culturelles appartenant à d'autres propriétaires, et à l'importance de les conserver. Les objectifs établis pour le lieu historique sont les suivants :

- sensibiliser les intervenants du milieu à l'importance de conserver les valeurs reliées aux paysages;
- respecter les ressources et les valeurs historiques qui s'y rattachent;
- fonder les décisions de gestion sur l'application de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*;
- s'assurer que les ressources et les valeurs historiques qui leur sont associées ne soient pas perdues, endommagées ou menacées par des processus naturels comme l'érosion et la détérioration, ou par les activités humaines.

En matière de présentation des ressources culturelles, des valeurs historiques qui s'y rattachent et des messages d'importance historique nationale, les objectifs spécifiques fixés pour le lieu historique sont les suivants :

- communiquer les valeurs historiques des ressources culturelles aux visiteurs et aux intervenants;
- faire comprendre au public les messages d'importance historique nationale, et à titre de supplément d'information, les messages complémentaires;
- fonder les décisions de gestion sur l'application de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.

En matière de qualité d'expérience du visiteur, les objectifs spécifiques à atteindre au lieu historique sont les suivants :

- offrir aux différentes clientèles une expérience du visiteur sécuritaire, significative, enrichissante et mémorable, correspondant à leurs besoins et à leurs intérêts spécifiques;
- impliquer la communauté régionale pour offrir les services aux visiteurs;
- optimiser la fréquentation en préservant l'intégrité commémorative du lieu et la qualité de l'expérience du visiteur.

En matière de collaboration avec les intervenants régionaux, les objectifs spécifiques à atteindre au lieu historique sont les suivants :

- mettre en œuvre la stratégie de communication extérieure *Engager les Canadiens*, qui consiste à informer, à influencer et à impliquer le public et les partenaires canadiens dans l'accomplissement du mandat de l'Agence Parcs Canada;
- collaborer avec l'industrie touristique régionale et avec le réseau national de Parcs Canada pour augmenter la notoriété du lieu;
- se positionner au sein de l'industrie touristique régionale parmi les chefs de file en matière de protection du patrimoine culturel et de diffusion in situ de connaissances historiques;
- participer, en tant que lieu historique national, à l'essor de la vie socioculturelle locale et régionale et à la valorisation du patrimoine culturel local, régional et national.

7. Un regard vers l'avenir : le lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père vers 2020

Les paragraphes suivants expriment, sur un horizon de quinze ans, la vision qu'entretient l'Agence Parcs Canada à l'égard du devenir du lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père. Les objectifs proposés dans la section précédente orientent cette vision, dont la mise en place sera facilitée par les mesures de gestion mentionnées au chapitre 8. S'appuyant sur les lois et politiques en vigueur à Parcs Canada, cette vision se préoccupe au premier chef d'assurer l'intégrité commémorative du lieu.

- Le lieu demeure un lieu de conservation :
 - Ses principales composantes, notamment le lieu désigné, le phare et les autres bâtiments, sont bien protégées, et un programme d'entretien régulier des ressources est en place. Le caractère maritime et historique de l'endroit est renforcé par la mise en valeur des ressources. Le public et les partenaires appuient les valeurs de conservation mises de l'avant au lieu historique. Celui-ci est apprécié à titre de joyau historique à caractère maritime au sein du milieu urbain rimouskois.
 - La Ville de Rimouski et le Musée de la mer sont sensibilisés à l'importance historique des ressources culturelles qu'ils possèdent.
- C'est un haut lieu du patrimoine maritime au Canada, un endroit de commémoration, de découverte et d'apprentissage, qui met en lumière le rôle que le site a joué à titre de centre de services de pilotage et d'important feu pour la navigation dans le golfe du Saint-Laurent.
- C'est un lieu convivial qui fait vivre une expérience du visiteur enrichissante et mémorable. Les visiteurs ont accès aux bâtiments historiques. La disponibilité de guides-interprètes, des expositions bonifiées, des activités complémentaires variées à proximité du lieu et un circuit d'interprétation extérieur leur permettent de comprendre les fonctions passées du lieu. L'offre d'activités et de services au lieu historique s'appuie sur l'implication de la communauté.
- Le lieu jouit d'une fréquentation optimale et d'un rayonnement enviable auprès des clientèles qui ne peuvent s'y rendre. Il est reconnu comme un chef de file en matière de protection du patrimoine maritime et de diffusion in situ de connaissances historiques. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, le lieu est bien positionné au sein de l'industrie touristique et constitue une composante importante de son dynamisme. La collaboration avec les partenaires régionaux, dont celle avec le Musée de la mer qui administre le pavillon Empress à proximité, ainsi que celle avec la Ville de Rimouski qui possède une partie du lieu désigné, permet d'offrir un produit touristique régional concerté.

8. La mise en œuvre

Les efforts de mise en valeur seront concentrés sur la protection et la présentation des ressources culturelles, et sur la recherche d'un meilleur équilibre entre la présentation de la station de phare et de celle de la station de pilotage. L'entretien régulier des ressources culturelles constituera l'élément premier contribuant à leur conservation. Le concept de mise en valeur du lieu sera revu et le traitement des messages sera réparti in situ aux endroits qui en témoignent le mieux. Dans une perspective à long terme, à titre indicatif et non exclusif, le lieu pourrait évoluer ainsi :

- conserver une exposition sur les aides sonores à la navigation;
- déterminer un lieu d'animation pour les groupes et un lieu de rassemblement pour le départ de la visite guidée;
- conserver une aire de services (sanitaires et administratifs) et développer une aire polyvalente où des expositions temporaires pourraient être présentées;
- développer un lieu d'accueil et des expositions sur le centre de pilotage et la station de phare;
- développer une visite guidée présentant les installations actuelles et disparues du lieu, comme moyen privilégié de sensibilisation à la valeur des ressources culturelles et aux messages qui s'y rattachent;
- conserver l'ascension et la visite du phare de 1909 comme moment fort de l'expérience du visiteur et comme lieu d'appréciation des paysages régionaux;

- conserver le circuit extérieur d'interprétation comme complément d'information sur le lieu.

La mise en place du concept s'effectuera progressivement en fonction des possibilités offertes par les espaces du lieu, de l'évolution de l'utilisation actuelle de ces espaces et du contexte budgétaire. Cette mise à jour du concept de mise en valeur favorisera une rencontre enrichie entre le visiteur et les ressources culturelles authentiques du lieu, permettant de mieux comprendre les motifs de désignation et de bien saisir le lien qui unit les ressources et la signification historique du lieu. Le concept continuera de tenir compte des besoins d'éducation, d'échanges, de convivialité, d'expérience sociale, de récréation et de détente des visiteurs. Le guide-interprète jouera un rôle capital dans l'acte de communication.

L'intégrité commémorative des ressources culturelles sera essentiellement assurée par la mise en application de mesures de gestion portant sur la protection et la présentation de ces ressources, et sur la communication des messages définis. La mise en œuvre de ces mesures contribuera à renforcer le caractère historique et maritime du lieu. Les mesures de gestion envisagées touchent aussi la qualité de l'expérience du visiteur et la collaboration essentielle avec les propriétaires concernés et les intervenants régionaux. La mise en œuvre de ces mesures de gestion permettra, sur un horizon d'une quinzaine d'années, de mettre en place la vision d'avenir définie pour le lieu.

8.1 Les mesures de gestion pour la protection des ressources

Parcs Canada propose les mesures de gestion suivantes pour la protection des ressources :

- poursuivre la sensibilisation des propriétaires concernés à l'existence de ressources culturelles sur leur propriété (partie du lieu désigné, vestiges archéologiques, paysages et éléments paysagers) et à l'importance de ces ressources, et les encourager à en tenir compte dans toute mise en valeur de leur propriété;
- assurer un suivi de l'état des ressources culturelles et préparer un programme d'interventions sur les bâtiments et les infrastructures afin d'entretenir régulièrement l'ensemble des ressources culturelles, d'éviter leur dégradation et de conserver l'esthétique générale du lieu. En raison de leur état actuel, une attention spéciale sera portée au phare de 1909, à sa coupole et à son prisme, au hangar de la corne de brume, aux installations liées aux avertisseurs sonores, à la tour à claire-voie, au muret de protection et au canon;
- si l'évolution à long terme de l'occupation des lieux le permettait, éliminer les ajouts aux structures originelles de la maison du gardien et de celle de l'assistant du gardien de façon à restaurer leurs caractéristiques architecturales d'origine;
- évaluer les risques environnementaux éventuels liés aux changements climatiques pour ce site situé en bordure du fleuve, dont l'influence des grandes marées sur les infrastructures du lieu et mettre sur pied une stratégie d'adaptation aux changements climatiques.

- assurer un leadership en matière de gestion environnementale, de développement durable et d'évaluation environnementale pour tout projet au lieu historique et lorsque requis fournir des avis pour tout projet dans ses environs immédiats.

8.2 Les mesures de gestion pour la présentation des ressources culturelles et pour la communication des messages

Les communications en matière d'éducation constituent un des trois aspects de la stratégie de communication extérieure *Engager les Canadiens*. Afin de renforcer l'application de cette stratégie au lieu historique, Parcs Canada propose les mesures de gestion suivantes pour la présentation des ressources culturelles, de leurs valeurs historiques et des messages de commémoration :

- améliorer les connaissances historiques et technologiques sur le lieu historique national :
 - rassembler la documentation relative aux composantes, aux structures et aux éléments utilisés lors de différentes époques pour le fonctionnement de la station de phare et de pilotage;
 - réaliser un bilan des connaissances historiques et technologiques disponibles (incluant l'iconographie) en rapport avec le lieu;
 - définir des orientations de recherche en fonction des lacunes et attribuer les mandats de recherche pertinents;
 - documenter la présentation des différents services dont la station de phare s'est dotée au fil des ans ainsi que la présentation des activités et de la vie des

-
- travailleurs de la station de phare (gardien de phare, assistant du gardien et leur famille) et de ceux de la station de pilotage (pilotes);
 - recueillir les témoignages ethnographiques des pilotes encore vivants ou de leurs proches;
 - échanger des connaissances et bénéficier des informations acquises par le Musée de la mer, dont ses documents photographiques;
 - synthétiser les connaissances acquises pour mettre en contexte la présentation des ressources et des messages s’y rapportant.
 - développer un nouveau concept de mise en valeur; à titre indicatif et sans s’y limiter, ce concept intégrera les éléments suivants :
 - installer au rez-de-chaussée de la maison du gardien un lieu d’accueil et une exposition synthèse présentant les ressources et les messages rattachés au centre de pilotage et à la station de phare (respecter la présence des fenêtres à l’intérieur);
 - installer à l’étage de la maison du gardien une exposition développant les thèmes présentés au rez-de-chaussée (respecter la présence des fenêtres);
 - développer la présentation des activités, des fonctions et de la vie des travailleurs de la station de phare (gardien de phare, assistant du gardien et leur famille) et de ceux de la station de pilotage (pilotes), développer le lien entre la présence du centre de pilotage et celle de la station de phare, faire le lien entre la station de phare et d’autres stations de phare, et présenter les caractéristiques de la navigation sur le fleuve;
 - renforcer l’utilisation à des fins didactiques de l’iconographie ancienne, de cartes et d’une maquette de l’environnement historique de la station (incluant les premiers phares, le bureau des pilotes, le quai de 1909, la station Marconi, la maison et les bâtiments de John Williams, les puits, les différents bâtiments ou les structures utilitaires, etc.);
 - présenter les messages complémentaires associés au lieu historique;
 - revoir le contenu pour les panneaux du circuit d’interprétation extérieur et refaire l’ensemble de ces panneaux;
 - animer le lieu grâce à la présence de personnages en costumes d’époque;
 - se servir du garage comme lieu de rassemblement des visiteurs lors de la visite guidée.
 - développer un scénario structuré pour une visite guidée extérieure qui présentera l’ensemble des composantes (bâtiments, structures et vestiges archéologiques) de la station de phare et de pilotage :
 - se servir de la présence du quai, de la réplique de l’abri des pilotes et des vestiges de la résidence et du bureau des pilotes pour introduire les thématiques relatives à la station de pilotage;
 - mieux présenter et utiliser les paysages culturels pour communiquer les messages lors de la visite guidée;
 - si réalisable, intégrer la visite guidée actuelle du phare à cette visite;
 - produire une trousse de visite.
 - développer la diffusion externe afin de sensibiliser les clientèles à l’existence et aux valeurs du lieu historique; à titre indicatif et sans s’y limiter :
 - développer un site Internet propre au lieu administré par Parcs Canada qui présentera les ressources culturelles et reflétera l’ensemble des messages de commémoration incluant les messages complémentaires;
 - produire des publications relatives aux messages de commémoration, notamment une publication synthèse présentant la station de phare et le centre de pilotage;
-

-
- produire un dépliant promotionnel standard pour le lieu historique national (possibilité de production en partenariat);
 - collaborer à la production du bulletin des amis des phares;
 - mettre en place un programme éducatif en accord avec le nouveau programme de formation de l'école québécoise et le faire connaître aux professeurs et aux élèves concernés;
 - rappeler au sol les emplacements de certains bâtiments (premier et deuxième phares, résidence des pilotes, bureau des pilotes) grâce à des techniques visuelles simples;
 - développer l'identité du lieu administré en tant que lieu historique national du Canada faisant partie du réseau des lieux historiques nationaux de Parcs Canada;
 - recourir au programme d'évaluation des communications à caractère patrimonial en vue de tester les éléments (actuels ou nouveaux) d'interprétation et de diffusion externe auprès de clientèles cibles;
 - se fixer des objectifs de sensibilisation et les mesurer régulièrement (connaissance des messages d'importance historique nationale du lieu historique) pour les clientèles du lieu.

8.3 Les mesures de gestion pour l'expérience du visiteur

Parcs Canada propose les mesures de gestion suivantes pour l'amélioration de l'expérience du visiteur :

- offrir annuellement aux guides du lieu historique national une formation donnée par différents spécialistes (dont certains de

Parcs Canada) sur la matière à communiquer et sur les techniques d'animation et de communication;

- entretenir les différents équipements d'exposition de façon à ce qu'ils demeurent constamment en bon état de fonctionnement pendant chaque saison d'activité;
- faire de la recherche pour mieux comprendre les attentes et les besoins des visiteurs;
- assurer le renouvellement de l'offre de services afin de maintenir l'intérêt des différentes clientèles et de répondre à leurs besoins et attentes;
- assurer la sécurité des visiteurs lors de leur visite des différentes composantes intérieures ou extérieures du lieu;
- s'assurer que la signalisation routière indiquant la localisation du lieu historique est adéquate sur les principaux axes de circulation;
- cibler des marchés plus précis et des clientèles mieux connues en vue d'améliorer significativement le positionnement du lieu historique national : population québécoise des régions urbaines, écoliers du réseau scolaire du Bas-Saint-Laurent selon les programmes éducatifs pertinents, groupes en lien avec les thématiques du lieu (marine, navigation, pilotage), touristes du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, groupes touristiques organisés en voyage à Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, membres de communautés culturelles spécifiques (Montréal);
- mesurer régulièrement les indicateurs de rendement liés à la satisfaction des visiteurs et à l'expérience du visiteur;
- maintenir l'étude et la documentation de la fréquentation du lieu historique national et de la participation aux services guidés in situ (présence dans le phare et visite guidée).

8.4 Les mesures de gestion pour la collaboration avec les intervenants régionaux

Les communications liées à l'Agence et celles sur les programmes et services constituent deux des trois aspects de la stratégie de communication extérieure *Engager les Canadiens*. La mise en application de cette stratégie constitue une action prioritaire. Dans l'esprit de cette stratégie, Parcs Canada mettra en place les mesures de gestion suivantes afin de poursuivre sa collaboration avec les intervenants régionaux :

- informer, influencer et impliquer les partenaires et le grand public en matière de conservation des ressources culturelles, et dans l'atteinte de l'intégrité commémorative au lieu historique;
- déléguer l'exploitation du lieu administré à un partenaire régional en fonction des règles administratives en vigueur et selon une définition claire des rôles et responsabilités de chacun;
- développer des activités au lieu historique avec l'aide de partenaires du milieu, par exemple des expositions temporaires;
- développer et mettre de l'avant une stratégie marketing intégrée à la stratégie régionale dans le but d'échanger des clientèles et de favoriser une plus grande fréquentation du lieu historique national par les clientèles touristiques et scolaires;
- développer le sentiment d'appartenance et l'appropriation du lieu par les gens du milieu, plus particulièrement en s'intégrant aux projets de développement touristique régionaux qui correspondent à la mission de Parcs Canada;
- participer au développement de nouveaux circuits touristiques régionaux en créant des liens avec d'autres lieux historiques nationaux, notamment le lieu historique de la Bataille-de-la-Ristigouche, et avec d'autres institutions, sites ou musées à caractère maritime dont la Ville de Rimouski, le Musée de la mer, Tourisme Bas-Saint-Laurent et le Musée régional de Rimouski.

9. En conclusion : les priorités de mise en œuvre

Ce plan directeur établit des balises et des paramètres de gestion fondés sur la mission de Parcs Canada, en vue d'assurer la protection et la mise en valeur du lieu historique national du Phare-de-Pointe-au-Père. L'Agence Parcs Canada peut agir directement sur les ressources culturelles qu'elle détient et, en tant qu'organisme voué à la conservation, elle s'engage à donner l'exemple en ce qui concerne les ressources culturelles sous sa responsabilité. La reconnaissance de l'importance patrimoniale et des valeurs culturelles des ressources possédées par d'autres propriétaires s'avère une condition essentielle pour leur conservation et leur mise en valeur.

Les mesures de gestion les plus importantes décrites dans ce plan directeur ont pour but d'assurer l'intégrité commémorative du lieu historique national du Phare-de-Pointe-au-Père. Ces mesures, combinées à d'autres, permettront aussi d'améliorer la qualité de l'expérience du visiteur et d'intensifier les collaborations avec les intervenants du milieu. La mise en œuvre des mesures de gestion retenues requerra des ressources financières substantielles. Comme le lieu ne dispose pas présentement du budget d'investissement requis, la plupart des mesures établies ne pourront être réalisées à court terme. Il faudra vraisemblablement compter plusieurs années avant que le lieu puisse bénéficier des crédits nécessaires. En même temps qu'il se penchera sur la problématique du financement des initiatives proposées, Parcs Canada recherchera l'appui de partenaires et de collaborateurs partageant ses valeurs et sa vision à l'égard du devenir du lieu.

Au cours des cinq prochaines années, l'unité de gestion de la Gaspésie, responsable de l'administration du lieu, cherchera à mettre

en œuvre, à partir de ses propres budgets ou encore au moyen de partenariats, quelques mesures prioritaires rattachées à l'objectif d'assurer l'intégrité commémorative du lieu. Ces mesures sont les suivantes :

- entretenir régulièrement toutes les ressources culturelles du lieu;
- recueillir les témoignages ethnographiques des pilotes encore vivants ou de leurs proches;
- améliorer l'état des connaissances historiques et technologiques;
- établir le scénario pour la visite guidée;
- refaire les expositions de la maison du gardien;
- refaire les panneaux du circuit d'interprétation extérieur;
- développer un site Internet pour le lieu historique national;
- dans l'esprit de la stratégie de communications extérieures *Engager les Canadiens*, poursuivre et améliorer la collaboration avec les intervenants régionaux, notamment en organisant des expositions temporaires au lieu historique.

Après les cinq premières années d'entrée en vigueur du plan, la décision pourrait être prise de prolonger la durée de vie du plan directeur pour une ou des périodes de cinq ans supplémentaires, sans révision de son contenu. Ainsi, lorsque les mesures de gestion définies pour les cinq premières années auront été réalisées, les mesures de gestion restantes, listées au chapitre huit, dont la mise en œuvre déborde sur un horizon de quinze ans, pourront être progressivement réalisées en fonction des possibilités financières, des circonstances futures et des opportunités qui se présenteront.

Ce plan directeur a été élaboré en tenant compte des opinions du public. Ce dernier a eu l'occasion d'exprimer son point de vue et d'évaluer le plan lors du processus de planification. La rédaction finale du plan directeur ne marque pas la fin des consultations publiques, mais plutôt l'instauration d'un dialogue suivi avec la collectivité, les groupes d'intérêt, les entreprises, les ministères et les organismes gouvernementaux. C'est au directeur de l'unité de gestion de la Gaspésie qu'il incombe d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan directeur et de rendre compte au public du travail accompli. En fonction de l'intérêt manifesté par le public, Parcs Canada déterminera l'ampleur et la forme que prendra le rapport sur les résultats accomplis. Le plan d'affaires de l'unité de gestion énoncera la stratégie de mise en œuvre des mesures de gestion et déterminera l'affectation des ressources en conformité avec les priorités établies dans ce plan directeur. Le rapport annuel sur le plan d'affaires évaluera les progrès accomplis dans cette mise en œuvre. Le rapport national sur l'état des aires patrimoniales protégées donnera une vue d'ensemble de l'état du réseau et des résultats de la planification de gestion pour le lieu historique national du Phare-de-Pointe-au-Père.

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* de 1998 exige que les plans directeurs soient examinés tous les cinq ans et que les propositions de changement soient soumises au Parlement. Un examen quinquennal du plan directeur, mené à l'interne, déterminera si ce plan demeure convenable ou s'il faudra associer le public à un nouvel examen quinquennal approfondi.

10. Sommaire de l'évaluation environnementale

Contexte

Le plan directeur du lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Cette évaluation avait comme objectif d'examiner les effets des mesures de gestion sur l'atteinte de l'intégrité commémorative et sur la protection des ressources biophysiques du lieu.

Cette évaluation s'appuie sur la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* (1999). Elle respecte les orientations des Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada (1994) et la *Directive de gestion 2.4.2 de Parcs Canada sur l'étude d'impact* (1998).

Conformité des mesures de gestion du plan

Une première vérification permet d'affirmer que le plan directeur est conforme à toutes les politiques de Parcs Canada et à celles du gouvernement du Canada.

Limites spatiales et temporelles

L'évaluation porte sur le lieu désigné et sur le lieu administré ainsi que sur un horizon temporel de 15 ans.

Évaluation des effets possibles des mesures de gestion

L'analyse démontre que la majorité des sources potentielles de stress sont sans impact pour les ressources culturelles et naturelles. Quelques-unes ont un impact qui va de faible à moyen. Certaines mesures de gestion sont susceptibles d'engendrer des effets et mériteraient une attention particulière; cependant

les mesures d'atténuation proposées permettent d'atténuer certains effets négatifs. Globalement, les analyses permettent de dire que le plan directeur a un rôle global positif sur l'atteinte de l'intégrité commémorative au lieu historique.

Évaluation des effets cumulatifs potentiels des mesures de gestion

L'évaluation des effets cumulatifs s'appuie sur le principe que les effets combinés des différents projets et activités peuvent donner lieu à des effets plus importants ou différents de ceux engendrés individuellement par ceux-ci. La vérification des effets résiduels permet de noter que peu d'impacts résiduels devraient persister à la suite de la mise en application des mesures de gestion et des stratégies d'atténuation.

Pour ce qui est des effets cumulatifs, ils sont liés aux changements climatiques, à la croissance éventuelle de la fréquentation et à l'utilisation qui est faite du lieu.

Mesures d'atténuation pour éliminer ou minimiser les effets négatifs

L'atténuation des effets se fera sur le plan stratégique. Les stratégies d'atténuation visent plus particulièrement à :

- appliquer le principe de précaution et la gestion adaptative dans la stratégie de Parcs Canada pour atteindre l'intégrité commémorative;
- établir, grâce au processus d'évaluation environnementale des projets, les mesures de mitigation pour minimiser les incidences sur les ressources culturelles et naturelles lors de la mise en œuvre de projets ou d'activités découlant du plan directeur;

-
- mettre en place une stratégie pour la gestion environnementale afin que le lieu applique des pratiques environnementales saines dans ses activités et ses programmes et afin qu'il améliore son rendement environnemental.
 - préparer une stratégie préventive d'adaptation aux changements climatiques pour la protection des ressources culturelles, des ressources biophysiques et des infrastructures du lieu.

Conclusion

Les résultats de cette évaluation environnementale stratégique permettent de conclure que, sur la base des informations disponibles, le concept de mise en valeur retenu pour ce lieu est acceptable sur le plan patrimonial. Cet exercice a permis de constater que le plan directeur permet une amélioration de l'intégrité commémorative au lieu historique et la protection des ressources biophysiques. Plusieurs effets négatifs peuvent être atténués par l'application de stratégies et de mesures d'atténuation.

Les effets potentiels négatifs les plus préoccupants peuvent être atténués par un suivi environnemental des activités et par l'application de mesures techniques connues ou d'autres moyens prouvés efficaces dans le passé. Des évaluations environnementales des projets devront être faites à une étape ultérieure de planification lorsque les détails de la réalisation des projets seront connus.

Études, rapports de recherche et autres ouvrages de référence

CINÉMANIMA. *Concept de mise en valeur, Lieu historique national du Phare-de-Pointe-au-Père*, Service canadien des parcs, Décembre 1992, 221 pages + Annexes.

ENVIRONNEMENT CANADA, SERVICE DES PARCS. *Le Phare-de-Pointe-au-Père, Lieu historique national, Projet de mise en valeur*, ministre des Approvisionnements et Services Canada, Avril 1993, 18 pages.

FORTIN, JEAN-CHARLES. *La grande navigation et les installations de Pointe-au-Père*, Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent, volume VIII, no 03, pages 53 à 92, Juillet 1983.

GAUVIN, ROBERT. *Lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père, Rapport d'activité archéologique*, Services archéologiques / Patrimoine culturel et biens immobiliers, Centre de services du Québec, Parcs Canada, 2001, 16 pages + Annexes.

GOSSELIN, DANIEL. *Lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père, Étude sur le profil des visiteurs individuels 2001*, Parcs Canada Service du marketing et des affaires du programme, Mars 2002, 13 pages + Annexes.

LAFRENIÈRE, NORMAND. *Ils étaient gardiens de phare*, Environnement Canada, Service des parcs, Histoire et Archéologie, Juin 1992, 85 pages + Appendices.

PARCS CANADA. *Compte-rendu de la consultation publique pour la production du plan directeur du lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père (version préliminaire)*, octobre 2006, 60 pages.

PARCS CANADA. *Énoncé d'intégrité commémorative, Lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père*, Mai 2006, 33 pages + Annexes.

PARCS CANADA. *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada*, décembre 2000, 127 pages.

PARCS CANADA, MARKETING ET AFFAIRES DU PROGRAMME. *Rapports statistiques de 2000 à 2005*.

PATRIMOINE CANADIEN, PARCS CANADA. *Rapport sur l'état des parcs de 1997, 1998*, 211 pages.

PATRIMOINE CANADIEN. *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1994, 127 pages.

Liste des collaborateurs

De nombreuses personnes ont contribué à l'établissement du contenu du plan directeur du lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père, notamment des membres du public, des employés, des résidants locaux, des représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres partenaires.

C'est une équipe pluridisciplinaire qui a élaboré le plan. La démarche a exigé de la recherche, la collecte de nombreuses informations de base, l'analyse des enjeux, des discussions et des examens du contenu par les experts des différentes disciplines. Les membres du comité de planification ont fait preuve de professionnalisme et d'un engagement soutenu pendant toute la durée du projet. Le comité de planification était constitué des membres suivants :

- Michel Barry, chargé de projet en interprétation, Centre de services du Québec, Parcs Canada;
- Luc Bérard, architecte du paysage, gestionnaire de programmes, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
- Solange Dion, conseillère en recherche et planification marketing, Centre de services du Québec, Parcs Canada;
- Robert Gauvin, archéologue, Centre de services du Québec, Parcs Canada;
- Serge Guay, directeur, Musée de la mer, Rimouski;
- Chantal Leblanc, gestionnaire intérimaire, lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père, Unité de gestion de la Gaspésie, Parcs Canada;
- Diane Le Brun, superviseure, gestion des collections, Centre de services du Québec, Parcs Canada;
- Jacques Major, conseiller en communication, Centre de services du Québec, Parcs Canada;
- Stéphane Marchand, directeur, Unité de gestion de la Gaspésie, Parcs Canada;
- Renald Rodrigue, planificateur, lieux historiques nationaux, Centre de services du Québec, Parcs Canada;
- Brigitte Violette, historienne, Centre de services du Québec, Parcs Canada.

Le support technique a été assuré par :

- Claire Beaudoin, adjointe administrative, Centre de services du Québec, Parcs Canada;
- Christiane Hébert, designer-graphiste, Centre de services du Québec, Parcs Canada.

Le sommaire de l'évaluation environnementale a été rédigé par :

- Michel Carrier, conseiller principal évaluation et gérance environnementales, Centre de services du Québec, Parcs Canada.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le directeur général
de Parcs Canada, 2007
N° de cat. : R64-105/46-2006F
ISBN : 0-662-72737-1
This publication is also available in English.